Du service militaire pendant la période française (1793-1815) dans l'ancien Evêche de Bâle : l'exemple des frères Kuschnick de Porrentruy

Autor(en): **Hivart, Philippe**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Actes de la Société jurassienne d'émulation**

Band (Jahr): **109 (2006)**

PDF erstellt am: **25.04.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-550155

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Du service militaire pendant la période française (1793-1815) dans l'ancien Evêché de Bâle: l'exemple des frères Kuschnick de Porrentruy

Philippe Hivart

Introduction

Le rattachement de l'éphémère République Rauracienne à la France le 23 mars 1793 sous le nom de département du Mont-Terrible signifia pour les habitants de ces territoires de la défunte principauté épiscopale de Bâle le devoir de concourir à la défense de leur nouvelle patrie avec leurs nouveaux concitoyens. Le rattachement au département du Haut-Rhin le 17 février 1800, 28 pluviôse an VIII, ne devait pas changer cette obligation[1].

Jusqu'au traité de Vienne réglant le sort de l'ancienne principauté le 20 mars 1815 et marquant officiellement la fin de la période française, en réalité terminée en décembre 1813, le service militaire prit différentes formes. En France, avant l'annexion, les années 1791-1792 sont les grandes années de l'appel au volontariat. Parallèlement aux troupes enrégimentées issues de l'Ancien Régime, dont beaucoup de cadres ont émigré, une conscription libre de gardes nationaux est organisée par la Constituante par son décret des 11 et 13 juin 1791 pour former des bataillons de volontaires nationaux. Le 11 juillet 1792, la Législative «déclare que la Patrie est en danger.» Les engagements et l'apport de contingents étrangers sont maintenant acceptés. La déclaration de guerre au «roi de Bohème et de Hongrie» par l'Assemblée le 20 avril précédent (qui déclenche ce même mois l'intervention des troupes françaises dans l'Evêché) y est pour beaucoup. Les volontaires ne suffisent pas, les désertions sont nombreuses et l'aptitude au métier des armes n'est pas générale. Ajoutons l'état matériel déplorable de ces volontaires sans expérience et la nomination de leurs officiers et sous-officiers par élection et on aura une vue de la situation délicate de l'armée française lors de l'entrée de la Rauracie dans la «Grande Nation Sœur».

La situation lors du rattachement est celle due à la loi Dubois-Crancé, votée par la Convention le 21 février 1793. Cette loi réorganise l'armée et impose l'amalgame des bataillons de volontaires nationaux et de ceux de l'armée régulière. Trois jours plus tard, le 24, est décrétée la réquisition de 300000 hommes portant sur tous les Français célibataires ou veufs sans enfants de 18 à 40 ans. Les volontaires deviennent des réquisitionnaires. Cette première réquisition doit être maintenue jusqu'à la réalisation du contingent et le principe d'une levée en masse des hommes de 18 à 25 ans est votée le 23 août 1793. Elle fournira les soldats de l'an II et elle concerne désormais aussi les citoyens du Mont-Terrible[2].

Sous le Directoire est votée la loi du 19 fructidor an VI (5 septembre 1798) relative au mode de formation de l'armée de terre, dite loi Jourdan-Delbrel. C'est la conscription avec formation d'un contingent dont certaines classes, en tout ou partie, peuvent être appelées en activité par décret. Les jeunes gens de 20 à 25 ans sont concernés et répartis en cinq classes selon leur âge. Les réquisitionnaires deviennent des conscrits qui doivent le service militaire obligatoire[3]. La conscription sera supprimée à la Restauration; elle sera rétablie en France quatre années plus tard.

Les cinq frères Kuschnick de Porrentruy illustrent tour à tour ce que pouvaient être l'attitude et le sort des jeunes gens des nouveaux territoires français face aux besoins militaires variés mais de plus en plus pressés des autorités françaises. Sans prétendre à l'exhaustivité, les différences d'âge, 16 ans entre le cadet et l'aîné, permettent d'éclairer par des exemples concrets les différentes phases et législations du service militaire dans ce qui deviendra quelque temps la France des 130 départements. Fonction de l'histoire personnelle des frères et, surtout, de ce qu'on en sait, les développements de leurs épopées militaires sont de volumes très inégaux. Ils permettent néanmoins de donner un peu de vie aux notions d'émigré, de volontaire, de réquisitionné, d'engagé, de conscrit, de déserteur, de réfractaire, de pensionné, de retraité, de vétéran et de garde national pendant cette période charnière de l'histoire de l'actuel canton suisse du Jura.

Le choix de l'émigration: François Kuschnick

En France, les événements révolutionnaires à partir de 1789 et, surtout, la chute de la royauté en 1792 entraînent une fraction de la population dans l'émigration. Le même phénomène se produit dans les territoires annexés. L'imminence de l'intervention des troupes françaises dans la principauté épiscopale entraîne le départ du prince-évêque dans la nuit du 27 au 28 avril 1792, imité en cela par la suite par des membres et of-

ficiers de la cour épiscopale et certains de ses sujets[4]. Une partie de la famille Kuschnick est du nombre: le père, Antoine, l'aîné des fils, Jean François Fidèle et l'aînée des filles, Jeanne Françoise, émigrent en Suisse. Pour en comprendre les raisons, arrêtons-nous brièvement sur cette famille.

Antoine Kuschnick, fils d'un compositeur et maître de chapelle du diocèse d'Olmütz, est né à Napajedla en Moravie (aujourd'hui République tchèque) au milieu du XVIIIe siècle. Sujet de l'empereur d'Autriche, il s'enrôle néanmoins le 1er septembre 1768 comme trompette au Royal allemand cavalerie[5], régiment au service du roi de France. C'est ainsi, si l'on en croit la mention portée sur le répertoire de l'état civil de Porrentruy, qu'il francisa son nom en celui de Cousnique puisque «étant musicien dans un Rgt en France»[6]. Quoi qu'il en soit, les documents porteront désormais les graphies morave, allemande et française, et leurs déformations. C'est pendant sa première garnison à Pont-à-Mousson qu'il y épouse le 2 mai 1769 une Lorraine de cette ville, Jeanne Marie Hugmos, fille d'un avocat au barreau de Nancy. Leurs enfants naissent alors au hasard des déplacements du régiment. En 1773, Antoine passe à Eptingen infanterie, toujours comme musicien[7]. Ce régiment de la principauté épiscopale de Bâle est aussi au service du roi de France et l'amène, après son congé définitif le 1er octobre 1784[8], à rester à Porrentruy (où sa famille s'est installée entre 1775 et 1779) au service du prince-évêque comme musicien et sans doute premier violon[9]. Son implication dans la vie de la cour épiscopale (sa carrière, son brevet[10] et les nombreuses citations du pasteur Frêne dans son Journal en témoignent) rend délicate sa situation, tant politique qu'économique, en ce printemps 1792. Il émigre donc avec ses deux aînés au commencement du mois de mai 1792 selon différentes listes d'émigrés et personnes absentes de la commune de Porrentruy[11]. Rappelons qu'être émigré, c'est avoir ses biens sous séquestre et risquer la peine capitale en cas de capture. Pour clarifier sa situation, Antoine pétitionne, expliquant qu'ayant perdu employeur et emploi, les raisons de l'émigration étaient uniquement d'ordre économique, «n'ayant pu obtenir un emploi relatif à ses talents.» Sa pétition est ainsi détaillée dans l'extrait conforme de la délibération de l'administration centrale du département du 18 septembre 1793[12] qui porte que «le pétitionnaire, sa fille et son fils seront rayés de la liste des émigrés.»

Jean François Fidèle, plus couramment dénommé François, ne rentrera pas. Né à Bitche (Moselle) le 20 décembre 1773, il est directement concerné par l'appel aux «volontaires» de 1793. C'est peut-être ce qui motive la séparation d'avec sa famille. Il apparaît sur les listes conservées du collège *principali et episcopali* de Porrentruy de 1788 à 1791[13] (manquent 1786 et 1787) où il acquiert sans doute de solides bases. D'après la liste des émigrés, il est ensuite étudiant, en chirurgie

vraisemblablement puisque le recensement des habitants de Porrentruy clos le 30 ventôse an VIII (21 mars 1800)[14] le donne chirurgien à Vienne en Autriche. Or, les études en chirurgie ne sont pas une cause d'exemption, bien au contraire, l'armée a grand besoin de cette spécialité. C'est ainsi qu'il apparaît dans la liste des «jeunes gens émigrés du district de Porrentruy» dans un état dressé en vue de la réquisition en brumaire an II (octobre-novembre 1793)[15].

Radié de la liste ainsi que son père et sa sœur en septembre 1793, il est autorisé de fait à rentrer. Il ne réapparaît pourtant pas dans les documents militaires où il devrait figurer, au moins comme réfractaire. Il semble dès cette époque avoir été considéré comme définitivement parti et donc retiré des listes diverses. Un état du 22 thermidor an VI (9 août 1798)[16] mentionne que les trois Kuschnick «sont partis avant la réunion de ce pays à la République.» Ils n'ont donc jamais été français et, en conséquence, ne doivent pas le service militaire à la Nation! Bien sûr, cela n'est pas cohérent, mais l'état est dressé d'après les déclarations des parents et des titres produits à la municipalité. Il n'est pas intéressant d'être père et mère d'un réfractaire, nous le verrons avec le cas du frère cadet; citons simplement le décret du 12 septembre 1792 de la Convention Nationale qui ordonne que les parents d'un enfant émigré doivent fournir l'habillement de deux hommes et la circulaire du ministre de la guerre du 5 novembre suivant, qui détaille les effets et les estime à 184 livres 19 sols. Il est aussi dans l'intérêt d'une commune (du personnel municipal s'entend) d'alléger les listes des réquisitionnaires qu'elle ne peut honorer.

Ainsi, François se contentera d'apparaître sur les recensements de la période française avec la vague mention «en Autriche», voire «en Allemagne», François Guélat[17] le citant «officier en Autriche». Non seulement il aura fait le choix d'une émigration sans retour mais, comme nous le verrons, ce choix aura vraisemblablement une influence capitale sur le devenir du cadet.

Des bataillons nationaux à la garde nationale: Louis Kuschnick

Etienne Louis, plus couramment nommé Louis, est baptisé le 27 octobre 1775 à Mézières (Ardennes, aujourd'hui Charleville-Mézières)[18] où le régiment d'Eptingen est stationné. Il n'est pas tout de suite concerné par la première réquisition puisqu'il n'atteint l'âge de 18 ans qu'à la fin de l'année 1793. Cependant, et à l'opposé de son frère aîné François, il est volontaire dans les bataillons nationaux comme nous l'apprend la liste des «noms des servants dans les bataillons nationaux» du 23 mars

1793[19]. C'est cet engagement qu'évoque vraisemblablement dans son journal le père Voisard, professeur au Collège de Porrentruy: *le 8. [octobre 1792] des polissons de Pour[rentruy] de 14 à 15 ans se sont enrôlés dans nos nationaux: Kusnick, Maillot, Munier; c'est pour se soustraire à la nécessité de mourir de faim.*[20] Cela confirme d'une manière plus directe les difficultés économiques de la famille. Aucune de ces deux sources ne désigne le bataillon, pas plus que différents rôles qui indiquent uniquement que lui et deux autres citoyens ne peuvent être réquisitionnés pour le bataillon du Mont-Terrible puisqu'ils servent, au 19 juillet 1793, dans les [autres] bataillons nationaux[21]. Il faut recourir à un «Etat des personnes absentes de cette commune de Porrentruy dès le 21 juillet 1789» du 24 nivôse an II (13 janvier 1794)[22] pour apprendre que, si «Antoine Kusnick musicien», «Françoise sa fille» et «François son fils étudiant» sont émigrés, «Louis son fils» est volontaire dans le bataillon du Doubs. Le recensement dressé par la municipalité de Porrentruy clos le 1er nivôse an II (21 décembre 1793)[23] précise qu'il s'agit du «6e Battallion du Doubs» bien qu'il y affecte François «fils 18 ans» et qu'il envoie Louis «fils 19 ans» en Suisse avec son père Antoine et sa sœur Françoise.

L'engagement dans les volontaires nationaux du Doubs pourrait se comprendre puisque, dès l'été 1791, ils sont chargés de la «garde des forts, postes et frontières du côté du territoire de Porentruy» (décret de l'Assemblée Nationale du 23 juillet 1791). Les 1er, 2e et 6e bataillons stationnent à Porrentruy en 1792 et 1793[24] et, lors du début de la formation du bataillon du Mont-Terrible, le lundi 24 juin 1793, le commandant de la place est le citoyen Claude Oudin, chef du 5e bataillon. Les liens avec ces volontaires sont patents puisque les actes relatifs à la levée de la première réquisition[25] à Porrentruy nous apprennent que cette dernière fournit des hommes à leur 8e bataillon, le 11 septembre 1793. Mais tous ces documents sont contredits par les rôles des bataillons de volontaires nationaux. Inconnu au 6e bataillon des volontaires du Doubs[26], Louis apparaît par contre dans le «Contrôle du 5e bataillon des gardes nationales volontaires du département du Haut-Rhin»[27]. Sous le matricule 696, il appartient à la 5e compagnie dudit bataillon où il est entré le 20 septembre 1792. Agé de 16 ans et presque 11 mois, il n'a donc pas les 14 à 15 ans dénoncés par le père Voisard, mais il n'a pas non plus les 18 ans requis par la loi. Mais les temps sont difficiles et cette dernière a été amendée par l'Assemblée Nationale dans son décret du 24 juillet 1792 qui autorise «à recevoir les jeunes gens à l'âge de seize ans, pourvu toutefois qu'ils aient la force nécessaire pour supporter les fatigues de la guerre.»

Le 5e bataillon des volontaires du Haut-Rhin a été créé le 3 octobre 1791. Appartenant à l'Armée du Rhin, il est affecté au «Corps de Poren-

truy» en mai 1792 et est stationné à «Lauffen près de Porentruy» au 1er janvier 1793[28], comme le 6e bataillon. Les volontaires du Haut-Rhin occupèrent d'ailleurs le château et la ville de Saint-Ursanne, succédant aux volontaires de la Corrèze qui s'y étaient installés dès avril 1792[29]. Le bataillon est amalgamé le 27 germinal an II (16 avril 1794) à la 85e demi-brigade de bataille et passe à l'Armée du Nord le 1er Vendémiaire an III (22 septembre 1794). Le registre de cette demi-brigade jusqu'au 26 messidor an V (14 juillet 1797)[30] précise que Louis est affecté à la 4e compagnie du 1er bataillon de ce corps sous le matricule 1451, confirme la date d'engagement au bataillon du Haut-Rhin et indique qu'il est «réformé le 9 fructidor 3e année (26 août 1795) étant attaqué d'une hernie compliquée.»

Louis devient un «volontaire retiré pour cause d'infirmité» bénéficiant de la solidarité nationale. Les différents services du bureau des pensions militaires du Ministère de la guerre traitent de la demande, de l'attribution, du paiement et du contrôle de la pension et du pensionné (et des réclamations…). Les archives du département du Mont-Terrible relatives aux pensions militaires[31] permettent de suivre les procédures, l'administration centrale du département étant en effet chargée de l'exécution du service des pensions. Ces différents documents permettent d'ailleurs de préciser que Louis a servi au 5e bataillon des volontaires du Haut-Rhin comme fusilier et à la 85e comme musicien. Rappelons que le mode d'amalgame de l'infanterie approuvé le 12 août 1792 par la Convention Nationale affectait huit musiciens, dont un chef, à l'état-major de chaque demi-brigade. Le 30 brumaire an IV (21 novembre 1795), le bureau des blessés charge l'administration centrale de faire payer à Louis 30 sols par jour comme militaire blessé. Cette somme n'est pas une solde de retraite proprement dite; elle est un traitement de secours, solde provisoire ou de subsistance. Elle lui a été attribuée quelques jours avant son congé par arrêté de la commission de secours du 25 thermidor an III (12 août 1795) et confirmée par un ordre de subsistance le 3 brumaire an IV (25 octobre 1795). Louis est ainsi inscrit sur les «registres destinés aux militaires invalides» domiciliés dans le département du Mont-Terrible. Vu son lieu de résidence, c'est le district de Porrentruy qui règle, au mois, la solde; les archives précitées gardent les quittances des 45 livres mensuelles (les mois administratifs sont en France de 30 jours). Louis est ainsi, selon le terme de l'administration, «provisoirement pensionné jusque l'obtention d'un brevet de pension». Provisoirement, car ce type de pension peut aussi être supprimé si l'état de santé du pensionné se rétablit. Ce dernier a ainsi l'obligation de se présenter chaque année devant un officier de santé dûment désigné et Louis apparaît sur les listes annuelles des convoqués pour cette visite médicale. En l'an VI, ces visites obligatoires seront même mensuelles et leurs justificatifs sont conservés pour les mois de brumaire à germinal[32].

Les tableaux récapitulatifs nous apprennent ainsi que Louis a été réformé car blessé d'un coup de fusil à la cuisse avec hernie complète et un rhumatisme au bras droit et qu'il est rentré dans ses foyers le 7 floréal an III (26 avril 1795). Il est dit pourvu d'un certificat des officiers de santé de l'hôpital d'Avranches. Nous ne nous sommes pas encore penché sur d'éventuelles opérations de la 85e demi-brigade dans la Manche, peut-être à l'origine de sa blessure par balle. Les comptes-rendus mensuels des médecins indiquent qu'il souffre «d'une double hernie ingural» [le scribe a sans doute mal recopié «inguinale»] et «d'un asthme suffocatif». Surtout, ils mentionnent qu'il est attaché, en cet an VI, comme musicien dans la 89e demi-brigade bien qu'il soit hors d'état de servir et en demi-solde dans ses foyers.

Louis ne reste pas inactif. La liste des «noms des secrétaires et employés dans les bureaux de l'administration du département du Mont-Terrible du canton de Porrentruy pour la première réquisition» du 24 pluviôse an IV (13 février 1796)[33] montre qu'à cette date, il est employé dans lesdits bureaux. Son frère Léopold est expéditionnaire au bureau du secrétariat comme l'atteste le tableau des employés des bureaux des administrations du département du Mont-Terrible dressé le 5 brumaire an IV (27 octobre 1795)[34]. Les deux frères prêtent le serment des fonctionnaires publics du canton de Porrentruy le 4 pluviôse (24 janvier 1796)[35]. Le ministre de l'Intérieur n'approuve pas l'organisation des bureaux et, par courrier du 15 nivôse (5 janvier 1796), il ordonne la réduction du nombre des employés. Le nouveau tableau, dressé le 29 pluviôse (18 février 1796), constate que le secrétariat est passé de douze à cinq employés (il n'y a plus d'expéditionnaire), les autres bureaux étant aussi fortement dégraissés. Les Kuschnick ne seront pas signataires de la page de poésie du nouveau serment du 3 pluviôse de l'an V (22 janvier 1797).

Le registre des contrôles de la 89e demi-brigade d'infanterie de ligne[36] confirme que Louis est musicien à la 6e compagnie du 2e bataillon sous le numéro matricule 3165 du «13 mars an 4» au 16 germinal an X (6 avril 1802). Une interprétation d'un «*idem*» porté sur le rôle peut conduire
à penser que Louis avait appartenu auparavant à la 4e compagnie du 3e bataillon. La date de rengagement traduit une certaine confusion dans les calendriers et nous penchons pour le 13 mars 1796 ou 23 ventôse an IV, soit juste après la réduction d'effectif à l'administration du département. Louis rengagerait donc dès la fin de sa brève carrière civile, quoique la 89e demi-brigade ne soit créée que le 21 floréal suivant (11 mai 1796). Les états de paiement déjà évoqués montrent cependant que sa demi-solde lui est payée en l'an IV et l'an VI (au moins jusqu'en germinal), les médecins ayant constaté tout au long de cette année qu'il était hors d'état de servir. Pendant l'an V, suite à un ordre du ministre de la guerre du 7 nivôse (27 décembre 1796) et afin de déterminer ceux qui

pourront faire partie des nouvelles compagnies de vétérans, les administrateurs du département font visiter les pensionnés résidant à Porrentruy, dont Louis qui est déclaré apte [37]. Nous sommes donc dubitatifs quant à son appartenance concrète à la 89e pendant ces années IV à VI, sa présence au corps n'est d'ailleurs attestée que dans les états dressés pour l'an IX.

En l'an VIII, sa demi-solde est suspendue, des justificatifs n'ayant pas été fournis au «bureau des pensions des sous-officiers, soldats et employés des administrations militaires», ce que conteste l'administration centrale du département [38]. La réponse, le 28 floréal de cette année (18 mai 1800) [39], est tout administrative: dossier incomplet.

La solde de retraite lui est finalement accordée et Louis apparaît sur l'état dressé par le commissaire des guerres le 28 thermidor an IX (16 août 1801) [40], envoyé le 14 fructidor (1er septembre 1801) au sous-préfet de l'arrondissement de Porrentruy; entre temps, le département du Mont-Terrible a en effet disparu. Mais Louis a repris du service et l'état le signale «rentré dans un corps comme musicien».

C'est ainsi que le registre du recensement de Porrentruy de l'an VI clos en prairial (mai-juin 1798) [41] porte «Louis Kuschnick musicien 22 ans absent» et celui de l'an VIII clos le 30 ventôse (21 mars 1800) [42] «à l'armée française depuis 7 ans» (gommant par ailleurs le passage dans l'administration). Joint au fait que nous n'avons pas de bordereaux de demi-solde postérieurs à germinal an VI (ce qui ne constitue naturellement pas une preuve), il pourrait donc avoir rejoint son régiment en prairial de cette année. Au recensement de l'an XII, Louis est – enfin! – «ex-militaire» et son épouse, Catherine Barbe Pater, demeure à Porrentruy depuis deux ans. Cette dernière n'est pas jurassienne; elle est née le 14 octobre 1776 à Mélin [43], département de la Dyle, français de 1795 à 1814 et dont le chef-lieu était Bruxelles. A la page la concernant, le registre des bourgeois de Porrentruy [44] précise «mariée le 17 février 1802» (28 pluviôse an X). Malheureusement, le lieu n'est pas indiqué et nous n'avons pas trouvé ce mariage à Porrentruy.

C'est peut-être la 89e demi-brigade d'infanterie de ligne qui établit le lien entre la Suisse et la Belgique actuelles. Le précieux journal tenu par Pierre Leberton, affecté à cette demi-brigade dès sa création, permet d'en suivre les mouvements [45]. Avant de repasser à l'Armée du Rhin en l'an VIII, la demi-brigade appartient à l'Armée d'Helvétie et participe à la campagne du même nom. Elle est entre autres en garnison à Berne en l'an VII puis à Bâle en l'an VIII. Le 12 frimaire an IX (3 décembre 1800), le corps est engagé à Hohenlinden, célèbre bataille dont le nom figurera sur son drapeau. Suivent la traversée de l'Allemagne et les étapes du 2e bataillon auquel appartiennent, depuis la réorganisation du régiment vers ventôse an VII, Pierre Leberton (7e compagnie) et Louis Kuschnick (6e compagnie) jusqu'à Luxembourg où ce bataillon se trouve

le 23 floréal an IX (13 mai 1801). Passant dans l'actuelle Belgique, il rejoint ensuite Louvain, par Namur et Jodoigne. C'est à cette dernière commune qu'a été rattachée il y a quelques années celle de Mélin, paroisse d'origine de la mariée, Madame Kuschnick née Pater. Il est tentant de voir dans cet épisode l'origine de notre ménage. Le bataillon est en garnison à Louvain au moins jusqu'au 11 floréal an X (1er mai 1802); congédié en germinal, Louis pourrait donc s'être marié pendant ce séjour.

Le bataillon tient ensuite garnison à Bruxelles, qu'il quitte le 18 pluviôse an XI (7 février 1803) pour rejoindre Saint-Domingue. Louis a ainsi échappé aux malheurs futurs de ses camarades, contrairement au sergent Leberton. Notons que ce dernier et son bataillon, alors le troisième (et donc peut-être aussi Louis), avaient déjà séjourné à Bruxelles du 1er pluviôse au 22 ventôse de l'an VII (20 janvier au 12 mars 1799), venant de Lille par Tournai, Ath et Enghien, avant d'en partir pour l'Allemagne par Louvain, Saint-Trond, Liège puis Herve. Cette région n'était donc pas inconnue à une partie de la demi-brigade. C'est pendant ce mouvement, à Coblence, que le corps est formé en un bataillon de dépôt, restant en cette ville, et deux bataillons de guerre qui rejoignent l'Armée d'Helvétie à Bâle. On ne sait avec certitude où était Louis à cette période mais notre intime conviction est que la rencontre de sa future et son mariage datent du second séjour en Belgique de toute ou partie de la demi-brigade, sentiment qui est renforcé, mais reste une hypothèse faute de preuve, par la mention déjà citée: «mariée le 17 février 1802». Seule la naissance d'un fils le 11 ventôse an XI (2 mars 1803) contribue à étayer cette chronologie. Les recherches menées à Bruxelles et dans la province du Brabant n'ont hélas pas encore permis de répondre à cette interrogation [46].

Si le diagnostic médical a été bien posé lors de la réforme de Louis à la fin de l'an III, on peut penser que sa hernie n'a pas dû lui faciliter la vie militaire. Traitée à l'époque par bandage, une telle pathologie ne se résorbe en effet pas d'elle-même et nécessite de nos jours une intervention chirurgicale. Peut-être l'a-t-elle finalement contraint à quitter l'armée, à moins que son mariage n'y soit pour quelque chose ou l'obtention – enfin! – de sa pension militaire de retraite.

Le 9 germinal an IX (30 mars 1801), Maître Jean Georges Quiquerez, notaire à Porrentruy, collationne l'acte de baptême de Louis, extrait des registres des baptêmes de Mézières, «diocèse de Rheims» [47]. Administrativement, cet extrait est demandé entre autres dans deux cas: établir un dossier de pension ou se marier…

Le 30 prairial an X (19 juin 1802), Edouard Damesme, commissaire des guerres de la 5e division militaire envoie à Charles Duplaquet, sous-préfet de Porrentruy, le récépissé du certificat de rentrée dans ses foyers le 7 floréal an X (27 avril 1802) de Louis. Lui est enfin accordée une pension annuelle de 117 francs 71 centimes, payable par trimestre, à partir de

cette date. Il reste soumis à la visite médicale annuelle obligatoire et les listes de convocation sont gardées pour les années XIII, 1807, 1808, 1809, 1810 et 1813. Des listes sont également établies en 1812 et 1814 (le 6 avril) même si elles n'indiquent pas qu'il s'agit des pensionnés convoqués au contrôle. Celle du 16 octobre 1813 est d'ailleurs la dernière à l'être réellement sous régime français. D'autres encore, en 1807, en 1814, dressent la liste des pensionnés demeurant à Porrentruy [48]. Avec ces dernières est conservé le courrier du commissaire des guerres de Colmar au sous-préfet de Porrentruy en date du 13 septembre 1814, qui précise que les pensionnés doivent rentrer en France ou obtenir la permission du roi de résider à l'étranger s'ils veulent continuer à toucher leur pension. Nous n'avons pas, c'est un tort, cherché le devenir de la pension de Louis.

On peut remarquer que si le retour de Louis sous l'uniforme n'est pas lié à la loi Jourdan-Delbrel sur la conscription, il reste néanmoins concerné par son application puisqu'il est dans le créneau des jeunes gens de 20 à 25 ans. Au 1er vendémiaire an VII (22 septembre 1798), il a un peu moins (cinq jours) de 22 ans et 11 mois. Il est donc dans sa vingt-troisième année, ce qui le situe dans la troisième des cinq classes. Le 3 vendémiaire an VII, le corps législatif décide d'appeler un premier contingent de 200000 hommes. Le département du Mont-Terrible doit en fournir 555, soit à peu près le nombre théorique des conscrits de la première classe: «Il fallut faire d'emblée appel aux recrues des trois premières classes»[49]. Ainsi, Louis ne pouvait échapper à son destin militaire.

Notre militaire retraité s'établit donc à Porrentruy en l'an X avec femme, et bientôt enfants, comme boulanger. Il apparaît en 1806 et 1807 sous cette fonction dans les registres civiques de Porrentruy [50] ainsi que dans les divers recensements des habitants de la commune. Les liens avec l'uniforme ne sont pas entièrement rompus puisqu'il sert dans la garde nationale de Porrentruy. La table des propriétaires de la ville [51] mentionne huit gardes montées entre le 26 prairial an X (5 juin 1802) et le 4 fructidor an XII (22 août 1804). On y apprend par ailleurs qu'Antoine Kuschnick père est absent et que la famille réside dans la maison N° 66. Les recoupements avec le cadastre de l'an VIII [52] et le plan de 1752 font penser qu'il s'agit de la maison de François Bandinelli (numéro 77 du cadastre), vraisemblablement actuellement à l'angle de la Grand-Rue et de la rue des Baîches (numéro 161 du plan). Louis est sergent dans la compagnie de grenadiers (cohorte du Haut-Rhin, demi-cohorte de Porrentruy, compagnie Lestoq) le 8 brumaire an XIV (30 octobre 1805, les musiciens sont présentés à part dans cet état et il n'en fait pas partie) puis, le 8 février 1811, dans la compagnie d'élite sédentaire de la ville (garde nationale, compagnie Leconte) [53]. Le 6 novembre 1813, il est sergent dans l'état-major de cette compagnie [54]. Mais cet état dressé par le

maire de Porrentruy et porté dans le registre de correspondance sent la fin d'une époque.

Le temps passe et l'Empire avec. Nous retrouvons Louis le vendredi 24 décembre 1813, veille de Noël, vers midi. Dans ses souvenirs, Xavier Elsaesser[55] rapporte que le sous-officier commandant l'avant-garde de chevau-légers bavarois, premiers coalisés à pénétrer dans Porrentruy, faillit *traverser de son sabre le corps d'un factionnaire gascon, nommé Genou, qui criait en vain miséricorde [...] un ancien militaire, le père Kusnick, et quelques autres citoyens accourus à son secours, parvinrent fort heureusement à faire comprendre à ce furieux, trompé par l'uniforme, que cet homme était un garde urbain: Stadtsoldat, hurlaient-ils à pleins poumons*.

Le début de la Restauration fut assez délicat. Le recensement de 1814[56] le qualifie joyeusement: «étranger non indigène». Son comportement vis-à-vis des coalisés, ennemis de la France, qui occupent maintenant la ville (ou qui l'ont libérée, selon le point de vue) lui vaut quelques ennuis. Le journal de François Joseph Guélat permet de se faire une idée de la chaude ambiance de ces années[57]. Il note ainsi au jeudi 13 janvier 1814 que la grâce de Louis lui fut acquise en l'échange de champagne. Ayant été «insolent» avec un capitaine, il avait en effet été condamné à recevoir cinquante coups de bâton. Quand un soldat de la République survit à presque dix années de guerres révolutionnaires, il est sans doute porté à être désagréable avec l'ennemi mais il est vraisemblablement débrouillard! L'incident n'était probablement pas unique car F. J. Guélat note au 29 mars 1814: *le commandant de place, Zantieri, informé qu'il se tenait des discours agressifs contre la troupe des alliés, a fait venir chez lui tous les anciens militaires, et leur a conseillé de s'abstenir de discours contraires à la tranquillité publique et d'observer une parfaite neutralité; il regretterait de voir infliger des peines et des malheurs survenir dans cette ville et il espère qu'on sera plus circonspect que quelques individus, qu'il connaît, ne l'ont été jusqu'à présent*. Louis s'est-il senti concerné?...

Les boulangers, donc Louis, ont cependant peu de temps pour la nostalgie. F. J. Guélat rapporte que 3900 coalisés sont arrivés le 24 décembre 1813, que le 27 il a été ordonné aux boulangers de faire du pain *pour une nombreuse troupe [qui] passerait par la ville* et qu'ils ont reçu le 31 *l'ordre de préparer pour demain, à huit heures du matin, sept mille et cinq cents miches de pain de trois livres chacune*, lesdits *boulangers sont à réquisition, une sentinelle dans leur boutique pour empêcher la sortie d'aucun pain et pour les obliger à travailler toute la nuit*.

On peut aussi déduire de ce journal que les coalisés ne sont pas rancuniers puisque le dimanche 24 juillet 1814, Louis obtient le marché de la fourniture de pain et légumes aux trois cents militaires autrichiens cantonnés à Porrentruy et aux environs. De même, le vendredi 10 mars

1815, le baron d'Andlau, qui gouverne ces territoires ex-français de l'ancienne principauté épiscopale en attendant un règlement définitif, accorde à Louis le débit du sel, ce qui fait des jaloux. Les archives conservent plusieurs factures et quittances de ce printemps 1815[58].

Il a pourtant eu sa part de désagréments comme en témoigne le «tableau des logements militaires opérés dans la commune de Porrentruy depuis le 1er avril au 1er 8bre 1814». Ce document est dressé le 8 octobre 1814 et porté dans le registre de la correspondance reçue déjà cité. Louis est désigné pour le logement de huit hommes par tournée, la période en comportant vingt. En réalité, il a logé l'équivalent de cent soixante-douze hommes pendant ces six mois.

A la reprise en main qui suit l'intégration au Canton de Berne, le boulanger Kuschnick est contrôlé par les nouvelles autorités communales le 19 juillet 1816 et le 13 juin 1817 mais sans conséquence: «Kusnick travaille loyalement sans qu'on puisse lui reprocher aucune contravention»[59]. Pour compléter ou développer son commerce, il obtient le 22 avril 1817 une concession personnelle de bouchon moyennant redevance annuelle au gouvernement et à la ville[60]. Le droit de vendre eau-de-vie et liqueurs les jours de foire et de marché lui est accordé le 9 avril 1818 et sera maintenu à sa veuve le 24 mai 1830[61].

Louis, bourgeois de Porrentruy, n'a pas souffert de la tragique réglementation bernoise sur les étrangers. Il est apparemment le seul Kuschnick qui subsiste à Porrentruy après la période française. Il y fait souche, ses enfants épousent des Jurassiens et des Bernois et l'histoire continue. Il meurt le 21 mars 1830[62] et comme sa mère, son épouse et plusieurs de ses enfants, il est inhumé à Porrentruy au cimetière de Saint-Germain. Malheureusement, nous n'avons retrouvé qu'une seule tombe, celle de Joséphine Marie Coulon, épouse de Louis Georges, un de ses fils, décédée le 22 décembre 1859. Celle-ci n'est d'ailleurs pas jurassienne puisqu'elle est née à Bruxelles le 11 octobre 1815 selon l'inscription funéraire. Une demoiselle rencontrée par Louis junior lors d'un séjour dans le pays de sa mère? Difficile de demander aux archives ce type d'explication… On notera, d'après le premier registre des bourgeois de Porrentruy (page 336), que son frère Antoine Nicolas avait aussi épousé en 1830 une Bruxelloise nommé Rose Amélie Modave née en 1804. L'acte de mariage de sa fille Adolphine Amélie Catherine en 1858 à Bruxelles avec Charles Gustave Letellier, libraire de Charleville (Ardennes), montre d'ailleurs qu'il était installé dans cette ville comme pharmacien[63]. D'autres font d'ailleurs encore plus compliqué puisque Marie Constant François, petit-fils de Louis (fils de Léopold Louis), épouse une Française des environs de Verdun (Meuse). Classique me direz-vous; sauf que, toujours d'après le premier registre des bourgeois de Porrentruy (page 445), il l'épouse dans l'Etat de l'Ohio, Etats-Unis d'Amérique, le 19 novembre 1861. Néanmoins, il est très vraisemblable que des descendants vivent

encore de nos jours dans le canton du Jura, même si le nom ne semble pas s'être gardé.

Un engagé volontaire: Léopold Kuschnick

La loi Jourdan-Delbrel a déjà été évoquée à propos de Louis. Elle s'applique pleinement à son cadet, François Joseph Léopold, plus couramment appelé Léopold, qui est baptisé à Porrentruy le 24 janvier 1779. Le 1er vendémiaire an VIII, il est donc dans sa vingt et unième année; à ce titre, il est placé dans la première classe de l'an VIII qui comprend les jeunes gens nés entre le 22 septembre 1778 et le 21 septembre 1779. Le «tableau des conscrits de première classe de vingt à vingt et un an de l'an VIII du canton de Porrentruy»[64] est clos le 16 vendémiaire an VIII (8 octobre 1799). Léopold y est noté «vingt ans, sept mois, vingt-sept jours, musicien» et il indique qu'au tirage au sort, il a obtenu le numéro quinze. La levée n'est que partielle. Alain Pigeard note qu'à la moitié de l'an XI (printemps 1803), une partie des contingents des années VIII, IX et X n'avait pas été appelée[65]. André Bandelier, qui détaille cette dernière levée incombant à l'administration centrale du Mont-Terrible avant l'intégration au département du Haut-Rhin[66], note d'ailleurs que le contingent de cette première classe de l'an VIII à fournir, 44 hommes, est modeste. Fixé par un règlement des consuls du 17 ventôse an VIII (8 mars 1800), il a cependant suscité bien des problèmes quant à la répartition entre les arrondissements, puis cantons, de Porrentruy et de Delémont. Trente-trois conscrits finissent par quitter Porrentruy pour Dijon le 15 messidor an VIII (3 juillet 1800) mais seuls dix-neuf y arrivent…

La liste nominative des partants montre que Léopold n'est pas du voyage[67]. Effectivement, sur le tableau de conscription, il est noté «à la 100 1/2 Brigade de ligne Musicien». Mais, Léopold n'apparaît pas dans le seul registre subsistant de ce corps, daté de Paris le 1er ventôse an VII[68] et la recherche aurait pu s'arrêter là. C'est l'acte de naissance de son fils Ignace Léopold à Sélestat (Bas-Rhin) le 5 prairial an XIII (25 mai 1805)[69] qui rétablit le fil: Léopold est porté absent car servant au 15e régiment d'infanterie légère. Le registre de ce corps[70] est exemplaire, toutes les rubriques sont complétées avec exactitude et, surtout, la carrière y est détaillée avec minutie.

Léopold a ainsi en effet servi à la 100e demi-brigade de ligne du 1er vendémiaire an VI (22 septembre 1797) au 2 thermidor an VII (20 juillet 1799) mais c'est déjà sa deuxième unité. Il a servi dans la 89e demi-brigade du 17 ventôse an V au 25 fructidor de la même année (7 mars au 11 septembre 1797) et apparaît dans les contrôles de ce corps sous le matricule 4705, musicien à la 5e compagnie du 3e bataillon[71]. Après l'administration centrale à Porrentruy, voilà donc un second point commun avec son frère Louis.

Du 2 thermidor an VII au 26 floréal an IX (16 mai 1801), il sert dans la garde du général en chef de l'armée du Rhin (le général Moreau à partir de septembre 1799). Ainsi, à la date de conscription, il y a déjà trois années qu'il a devancé l'appel.

Léopold opte ensuite pour la cavalerie et passe au 9e régiment de hussards. Cette unité a traversé Porrentruy le 4 floréal de l'an VIII[72], nous ne soutiendrons pas que c'est la raison fondamentale de son engagement… Le registre de ce corps du 12 fructidor an XI au 16 juillet 1809[73] est frustrant car si Léopold est noté dans la table alphabétique en fin de volume, les renseignements du «Kusnich matricule N°3715» inscrit à la page indiquée – 138 – concernent un Normand dénommé Jean Christophe Meriaque. Rien dans le reste du registre ni dans les documents administratifs du régiment[74]. Le 11 ventôse an XI (2 mars 1803), Léopold, en permission, est témoin à la déclaration de naissance de son neveu Léopold Louis, fils de son frère Louis, à Porrentruy[75]. Il se déclare «Maître de Musique au Neuvième d'hussards». Il y sert encore lors de son mariage à Schlestatt (Sélestat, Bas-Rhin) le 2e jour complémentaire de l'an XI (19 septembre 1803)[76] avec Marie Anne Laucher et ne quitte ce régiment de cavalerie que le 20 germinal an XII (10 avril 1804).

Revenant à l'infanterie, il sert alors au 15e régiment d'infanterie légère, musicien à l'état-major du corps[77, 78], jusqu'au 17 octobre 1806, et est congédié avec la mention «a fait avec les bataillons de guerre les deux campagnes de l'an 14 à la grande armée.» En cette année XIV, le régiment s'illustrera à Austerlitz et Léopold y sera; arrêtons-nous donc quelques lignes sur cette unité et cette campagne.

Commandé par le colonel Jean Claude Desailly (futur général de brigade, commandeur de la Légion d'Honneur et baron d'empire), le 15e régiment d'infanterie légère appartient à la division Friant du 3e corps d'armée du maréchal Davout. Ce corps de l'armée des Côtes de l'Océan est initialement cantonné au camp de Bruges, en réalité réparti sur les côtes de la Mer du Nord entre Ostende et Dunkerque. En août 1805, une grande partie a fait mouvement vers l'ouest et le camp de Bruges est devenu le camp d'Ambleteuse (Pas-de-Calais), sur les côtes de la Manche, à 120 kilomètres d'Ostende et 15 kilomètres du camp de Boulogne. Cependant, le régiment semble ne pas avoir stationné dans ces camps[79] et avoir rejoint le 3e corps après le départ des camps lors de la traversée de l'Allemagne où il était vraisemblablement en garnison. Le colonel Desailly est d'ailleurs le seul militaire du régiment à être décoré de la Légion d'Honneur (officier) lors de la grandiose et célèbre cérémonie du vallon de Terlincthun, au camp de Boulogne, le 28 thermidor an XII (16 août 1804) et on ne relève aucun autre présent appartenant à cette unité dans la liste des récipiendaires[80]. Le 3e corps d'armée du maréchal Davout est passé en revue par Napoléon le 9 fructidor an XIII (27 août 1805) à Ambleteuse; le 11 l'armée devient officiellement La Grande Ar-

mée. Les 1re, 2e et 3e divisions de Davout quittent leurs cantonnements pour l'Allemagne, respectivement les 10, 12 et 13 fructidor an XIII (28, 30 et 31 août 1805) où elles combattent dès vendémiaire an XIV (octobre 1805) avant d'être engagées en Autriche. C'est ce qui vaudra à cette campagne de l'an XIV de compter pour deux, un décret impérial daté d'Ulm (française depuis que sa garnison autrichienne a capitulé, le 28 vendémiaire an XIV, 20 octobre 1805) faisant compter pour campagne ce mois de vendémiaire parfois appelé de ce fait campagne d'Allemagne.

La bataille la plus célèbre de cet an XIV est naturellement celle d'Austerlitz (aujourd'hui Slavkov u Brna, à quelques kilomètres de Brno en République tchèque). Le corps de Davout s'y distingue en participant au piège qui aura raison des coalisés. Disséminé autour de la capitale autrichienne, et surtout au sud et à l'est entre Vienne et Presbourg (aujourd'hui Bratislava en Slovaquie), il reçoit l'ordre dans l'après-midi du 29 novembre 1805 de faire mouvement vers Brünn (aujourd'hui Brno en République tchèque). Dès neuf heures du soir, la division Friant commence ce mouvement, brigade Heudelet en tête, suivie des brigades Kister (à laquelle appartient le 15e régiment d'infanterie légère) et Lochet. Ces unités parcourront 120 kilomètres en moins de deux jours, le 108e régiment d'infanterie de ligne (et les voltigeurs du 15e léger), régiment de tête de la brigade Heudelet, arrivant à Raygern, point de ralliement au sud de Brünn connue pour son abbaye, dans la nuit du 1er au 2 décembre, pour en repartir à cinq heures du matin pour être engagé sur l'aile droite de la Grande Armée. Le reste de la division Friant suit à une heure d'intervalle. Le 15e régiment d'infanterie légère est en particulier engagé dans le milieu de la matinée du 2 décembre à Sokolnitz (aujourd'hui le village tchèque de Sokolnice), à une dizaine de kilomètres au sud-est d'Austerlitz (avec le 33e régiment d'infanterie de ligne qui compose avec lui la brigade du général Kister), contre les troupes de la 3e colonne russe du général Pribischewski; les combats sont furieux mais les Russes ne passent pas. Dès lors, en liaison avec les autres unités françaises, les passages au sud sont verrouillés et la manœuvre des Austro-Russes visant à tourner la Grande Armée a échoué[81]. Le reste est connu et, ce 11 frimaire an XIV après-midi, la bataille des trois empereurs est achevée. Le 3e corps d'armée, que les coalisés n'attendaient pas, et en particulier la division Friant et notre 15e régiment d'infanterie légère, a joué un rôle majeur.

Bien que non combattant puisque musicien, Léopold Kuschnick eut une attitude honorable pendant la bataille. Le maréchal de camp Geither le relate le 29 septembre 1814 dans un courrier joint à une demande de Légion d'Honneur formulée par ledit Léopold[82]. Ce nouveau général «des armées du Roi» était alors, en ce mois de décembre 1805, major du 15e léger. Il rapporte que Léopold, arrivant dans un village près de l'abbaye de «Regen», y trouva *près de trois cents malades et blessés […] sans le moindre secours. […] les pansa et alimenta […] pendant*

deux fois 24 heures et arrêta le sabre à la main toutes les voitures de maraudeurs et autres inutiles à l'armée pour [les] faire évacuer. […] plusieurs officiers assurent devoir à ce Brave leur existence. Nous ne pensons pas qu'il obtint la «Croix», mais ce récit conforte la proclamation impériale du 3 décembre 1805: il était à Austerlitz, «voilà un brave».

Le hasard de l'histoire fait que ces événements fameux se sont déroulés en Moravie (aujourd'hui en République tchèque) et qu'ils ont donc ramené Léopold sur la terre natale des Kuschnick, puisque le père est natif de Napajedla, à 60 kilomètres à l'ouest d'Austerlitz, et le grand-père maître de chapelle du diocèse d'Olmütz, dont le chef-lieu, aujourd'hui Olomouc, est à 70 kilomètres au nord.

Léopold obtient son congé le 17 octobre 1806 et retourne peu après à la vie civile. Il ne rentre pas à Porrentruy; il s'installe à Strasbourg comme maître de musique en 1807 où naît son second fils, Charles Népomucène Antoine, le 1er septembre[83]. Il y réside toujours en 1822 (une fille, Marie Anne Frédérique Honorine, y naît le 15 février)[84], en 1834 (Charles s'y marie le 24 juillet)[85] et en 1836 (recensement)[86]. Ces actes le désignent «artiste musicien» comme le sera son fils Charles. L'épouse de ce dernier est d'ailleurs la fille d'un professeur de musique, son frère est aussi «artiste musicien» et un facteur de piano est témoin à leur mariage civil. Ainsi, la musique reste une constante dans la famille et Charles
appartient à la quatrième génération connue à vivre de cet art.

Si Léopold, engagé volontaire, est resté presque dix ans sous les armes, son premier fils, Ignace Léopold, est moins tenté par l'uniforme. Recensé (classe 1826), tiré au sort et déclaré apte au service par le conseil de révision, il tente d'y échapper en arguant du fait que son père n'a jamais été naturalisé français et qu'il est donc étranger et non astreint au service militaire. Sa réclamation rejetée par les instances militaires locales, son père écrit le 12 juin 1826 au Garde des Sceaux qui demande un complément d'information au préfet du Bas-Rhin. Le père rapporte qu'il est demeuré au service militaire de la France de 1797 à 1807 mais que son lieu de naissance, Porrentruy, n'a été réuni à la France que de 1793 à 1814. Il est donc étranger et, pour se conformer à une loi de la Restauration du 18 octobre 1814, il n'a fait que déclarer en 1815 vouloir se fixer à Strasbourg où, professeur de musique, il réside depuis 1807 mais n'a pas été naturalisé. Il n'est pas improbable que cette démarche ne soit aussi le reflet d'une certaine amertume, sa demande de Légion d'Honneur (évoquée plus haut et dans laquelle il revendique «deux campagnes de mer outre six de terre») n'ayant sans doute pas abouti. Le dossier conservé aux Archives Nationales à Paris[87] contient les courriers échangés entre Léopold Kuschnick, le préfet du Bas-Rhin et la direction des affaires civiles du Ministère de la Justice. Le ministre, par la voix de cette dernière, fait répondre qu'il n'est pas compétent et que l'affaire doit

être soumise à un tribunal. Nous n'aurons donc pas le fin mot de ladite affaire…

Presque un demi-siècle plus tard, son frère cadet, Charles, fait par contre la démarche inverse. Les péripéties internationales liées aux événements militaires ne sont en effet pas terminées pour ce rameau des Kuschnick. Après une guerre courte mais désastreuse pour la France, le tout nouvel empire allemand annexe le 10 mai 1871, entre autres, le département français du Bas-Rhin. Charles Kuschnick, fils de Léopold, alsacien puisque né à Strasbourg, y résidant au moins jusqu'en 1836 bien que domicilié à Nancy en 1846 (témoin au décès le 2 septembre à Nancy de sa belle-mère Catherine Schilple)[88], peut ainsi devenir allemand de fait. Le traité de Francfort-sur-le-Main, qui met fin à la guerre franco-prussienne, précise cependant dans son article 2 que *les sujets français, originaires des territoires cédés, domiciliés actuellement sur ce territoire, qui entendront conserver la nationalité française, jouiront jusqu'au 1er octobre 1872, et moyennant une déclaration préalable faite à l'autorité compétente, de la faculté de transporter leur domicile en France et de s'y fixer, sans que ce droit puisse être altéré par les lois sur le service militaire, auquel cas la qualité de citoyen français leur sera maintenue*. C'est ce que fait Charles et c'est sur sa déclaration d'option pour la nationalité française, à Paris le 16 mai 1872[89], que nous quittons Léopold et sa descendance.

Une vie sous l'uniforme français : Jean Baptiste Kuschnick

Le quatrième des frères, Jean Baptiste, est baptisé à Porrentruy le 16 août 1782. Le 20 brumaire an XI (11 novembre 1802), il est inscrit sous le numéro 25 au tableau des conscrits de la classe de l'an XI (département du Haut-Rhin, IVe arrondissement, commune de Porrentruy[90].) Comme ses frères, il n'attend ni la conscription ni la première levée de sa classe ordonnée par la loi du 6 floréal an XI (26 avril 1803)[91] et s'engage le 21 floréal an IX (11 mai 1801) au 20e régiment de chasseurs à cheval. Le rôle de ce régiment[92] nous apprend qu'il appartient à la 6e compagnie. Il n'a pas encore les 18 ans requis par la loi Jourdan-Delbrel pour les enrôlements volontaires (titre II, article 6). Il n'en est pas très loin et, comme nous l'avons déjà vu avec Louis, il est de toute manière admis de contracter engagement dès l'âge de 16 ans avec l'accord du tuteur légal. La situation familiale, l'exemple de ses frères et un désir d'aventure suffisent à expliquer ce devancement d'appel. Entre le traité de Lunéville avec l'Autriche (9 février 1801) et le traité d'Amiens avec l'Angleterre (25 mars 1802), la paix est d'ailleurs relative. C'est

le début de son aventure personnelle: pendant plus de vingt ans, il parcourra la France et l'Europe sous l'uniforme français.

Deux premières années de vie militaire semblent pourtant l'avoir lassé puisqu'il est porté déserteur sur le rôle du vingtième chasseur le 6e jour complémentaire de l'an XI (23 septembre 1803). Cette année 1803, le régiment a tenu garnison dans différentes régions de France. Il est en Picardie, à Abbeville (Somme) jusqu'au premier juillet puis en Normandie, à Caen (Calvados) et, enfin, en Bretagne depuis le premier septembre. Le dépôt est alors à Rennes (Ille-et-Vilaine) et l'état-major à Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord, aujourd'hui Côtes-d'Armor)[93]. C'est dans cette ville que se réunit le conseil de guerre qui le condamne le 18 floréal an XII (8 mai 1804) à une amende de 1500 F. L'«état des déserteurs du canton de Porrentruy et autres communes dépendantes de la recette du bureau de Porrentruy pour l'an XII»[94] note qu'il est «présent au corps et amnistié». Tant pis pour le Trésor public. De toute façon, il apparaît dans la même liasse dans l'«état des déserteurs condamnés à l'amende de 1500 F reconnus insolvables pour l'an XII». Il était donc surtout condamné à ne pas pouvoir payer. Ce dernier document est en outre intéressant car il précise: «a profité de l'amnistie, a rejoint un régiment» et non son régiment. Le 20e chasseurs, corps d'élite, l'a sans doute en effet envoyé se faire pendre ailleurs. Dans la même liasse, un récapitulatif au 11 janvier 1808 fait état d'un certificat de présence du conseil d'administration du 10e régiment d'infanterie légère du 2 vendémiaire an XIII (24 septembre 1804) et désigne donc le corps dans lequel il sert désormais. Nous verrons qu'il y était déjà depuis quelques mois.

Avec le 10e léger commence pour Jean Baptiste une nouvelle période de sa vie. Le régiment appartient à l'Armée des Côtes de l'Océan et depuis le 1er vendémiaire an XII (24 septembre 1803), il fait partie de l'Armée d'Angleterre et est stationné au camp de Boulogne[95]. Cette armée doit amener à la raison la Perfide Albion. Boulogne-sur-Mer, dans le département du Pas-de-Calais, est un port français sur la Manche à quarante kilomètres des côtes britanniques. C'est le point majeur de rassemblement des troupes et d'embarquement pour ce «D-Day» avant l'heure et dans l'autre sens. Les années 1803 à 1805 sont la période forte de ce camp (100000 hommes arrivent à l'automne 1803) qui perdure cependant jusqu'à la fin de l'Empire. Jean Baptiste aurait pu y rencontrer son frère Léopold si le régiment de ce dernier avait été cantonné au camp d'Ambleteuse, à quinze kilomètres de Boulogne, comme une bonne partie des unités du troisième corps d'armée du maréchal Davout auquel il appartenait. La troisième coalition, menée à l'instigation de l'Angleterre, est à l'origine de l'abandon du projet d'invasion de ce pays. Les troupes, la Grande Armée, quittent Boulogne: c'est la campagne d'Allemagne déjà évoquée.

Jean Baptiste ne rencontre pas la gloire (ni son frère Léopold d'ailleurs…) à Austerlitz le 2 décembre 1805 où le 10e léger s'illustre: il est resté à Boulogne avec 20000 hommes. Certaines choses ont changé depuis le 20e chasseurs. Dans sa vie militaire d'abord: de chasseur à cheval, il est devenu fantassin mais surtout musicien; sa situation nouvelle de gagiste, contractuel en quelque sorte, lui donne une certaine liberté dans le choix de ses affectations [96]. C'est vraisemblablement ce qui lui permet de quitter le 10e léger et de rester au camp. Il faut dire que sa situation personnelle a changé aussi: il rencontre une Boulonnaise, Elisabeth Sergent, dont il a un fils le 5 germinal an XIII (25 mars 1805) [97] – il était donc à Boulogne avant juillet 1804 – et une fille le 26 janvier 1808 [98], et qu'il épouse le 5 août 1807 [99], le tout à Boulogne-sur-Mer. Peut-être avait-il pensé régulariser sa situation plus tôt car le maire de Porrentruy atteste, le 11 prairial an XIII (31 mai 1805), qu'il a quitté la ville célibataire et qu'il peut, à sa connaissance, contracter mariage [100]. Il fait ainsi souche à Boulogne-sur-Mer où ce rameau de la famille Kuschnick est encore représenté de nos jours.

Jean Baptiste continue sa carrière militaire, par goût ou par nécessité. Il est ainsi cité chef de musique à la 3e légion de réserve lors du baptême de sa fille Clarisse le 27 janvier 1808 [101] en l'église Saint-Nicolas de Boulogne-sur-Mer. Il n'apparaît cependant pas dans les registres de cette unité dans la période 1807-1808 [102] et on ne retrouve sa trace que le 7 août 1814 lors de son affectation au 80e régiment d'infanterie [103]. L'existence de ce régiment à cette période est courte mais également méconnue. L'Historique des corps de troupe de l'Armée française, ouvrage de base de l'histoire des régiments français publié en 1900 par le Ministère de la Guerre, note que la 80e demi-brigade fut versée dans le 34e régiment d'infanterie en 1803 et que le numéro 80 resta vacant jusqu'en 1855. Tous les ouvrages consultés reprennent la laconique mention «pas de 80e régiment d'infanterie de ligne pendant l'Empire». C'est en fait inexact et l'historique du 96e régiment d'infanterie de ligne [104] confirme que le 80e a bien existé sous la Première Restauration (6 avril 1814 - 1er mars 1815) et presque deux mois sous les Cent-Jours [105].

La Seconde Restauration (8 juillet 1815) réorganise de nouveau l'armée française. Le 96e régiment d'infanterie est dissous et Jean Baptiste licencié le 16 septembre 1815. On perd dès lors de nouveau sa trace, son épouse aussi d'ailleurs. Elle fait écrire au bourgmestre de Porrentruy par le maire de Boulogne-sur-Mer le 20 juin 1821 [106]. On y apprend qu'elle n'a pas reçu de nouvelles de son époux depuis 1815; il était alors musicien au «80e régiment de ligne». C'est ce courrier qui nous a conduit à rechercher ce régiment malgré les certitudes des ouvrages qui font autorité. Le bourgmestre fait interroger Louis et répond au maire de Boulogne-sur-Mer le 12 juillet 1821 [107]. On apprend que Jean Baptiste est revenu deux fois à Porrentruy depuis 1815, dont une fois pendant trois

mois chez Louis et qu'il est «attaché au corps de musique de la légion du Doubs, actuellement en garnison à Strasbourg.» Effectivement, il s'est engagé le 6 janvier 1820 comme musicien gagiste à la légion du Doubs et il est intégré avec celle-ci au 44e régiment d'infanterie de ligne le 22 novembre 1820 comme musicien au petit état-major[108]. Reste un trou de quelques années non élucidé (quatre ans et trois mois, séjours à Porrentruy non déduits).

Cette unité militaire est sa dernière. Il meurt, en service, à l'hôpital d'Orléans (Loiret) le vendredi 1er février 1822 «par suite de fièvre» [108,109]. Engagé le 11 mai 1801, il est donc resté vingt ans et huit mois sous l'uniforme français, avec peut-être quelques interruptions. Il aura servi sous le Consulat, l'Empire et la Restauration et ne se sera installé ni à Porrentruy, sa ville natale, ni à Boulogne-sur-Mer, ville de son épouse où ses enfants grandiront et feront souche à leur tour. C'est le seul des frères Kuschnick à avoir ainsi prolongé dans l'armée française ce service militaire si décrié.

Un réfractaire au service de l'Empire d'Autriche: Antoine Kuschnick

Baptisé le 8 mai 1789 à Porrentruy, Charles Antoine Jean Népomucène, plus couramment prénommé Antoine, est le plus jeune des frères et le cadet de la famille. Son âge ne lui a pas permis de connaître les temps plus favorables, pour sa famille, de l'Ancien Régime. C'est lui le «Kusnick fils de musicien»[110], élève de l'école centrale de Porrentruy puis de l'école secondaire qui lui succède[111]. Les livrets de distribution des prix attestent ainsi de son assiduité pour les ans V, X, XII et XIII[13].

Joseph Randoald Kuhn, fils d'un des enseignants à l'école centrale, était très lié avec «les Fleury, Joseph Kohler et Antoine Kusnick»[112]. Ses souvenirs[113] distillent ainsi quelques renseignements de première main sur Antoine, que nous allons exploiter. Son père, Antoine-Léonce Kuhn, avait d'ailleurs été musicien à la cour du prince-évêque et donc en quelque sorte un «collègue» d'Antoine Kuschnick père.

Les études d'Antoine junior n'étaient vraisemblablement pas poussées en sciences et techniques car, si on le retrouve employé dans les bureaux de l'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées à sa sortie de l'école, Joseph Randoald constate qu'il «n'avait pas fait préalablement les études fondamentales propres à faire un bon ingénieur.» La situation économique précaire de sa famille et le décès de son père à Cressier, principauté de Neuchâtel, le 14 février 1804, expliquent sans doute qu'il n'a pas poussé ses études et qu'il a accepté cet emploi qui lui était peut-être en effet mal adapté. Et c'est ainsi que Kuhn fils rapporte qu'en consé-

quence *Kusnick […] se décida, par l'entremise d'un frère qui était au service d'Autriche d'entrer comme cadet dans le régiment des Stipsitz-huzards*. Avec quelques autres amis, Joseph Randoald accompagne Antoine, lors de son départ pour l'Autriche, sur la route de Porrentruy à Berne jusqu'à «Glovillier» où Antoine passe «voir Monsieur de Jenner ancien ami de son père qui le protégeait.» C'est là qu'ils se font leurs adieux. Le frère «au service d'Autriche» est très certainement François dont nous avons déjà fait la connaissance. Il a en effet émigré en 1792 et nous l'avons vu exercer comme chirurgien à Vienne, voire servir comme officier. C'est donc vraisemblablement lui qui accueille son cadet et lui permet de s'engager dans une unité d'élite de la cavalerie autrichienne alors que ses trois autres frères servent ou ont servi dans l'armée française ennemie.

Les souvenirs militaires de François Guélat, déjà cités à propos du frère aîné, comportent deux passages intéressant la famille Kuschnick[114]. Le premier nous apprend que ledit Guélat était ami de Nicolas Thouvenin, officier au 61e régiment d'infanterie de ligne, en recrutement à Porrentruy, avec qui il passait «les soirées à jouer aux dames». Nicolas «prenait pension chez Mme veuve Kusnick et épousa plus tard sa fille Clara»[115]. Bizarrement, ce sont Guélat et Kuhn pères qui sont témoins au mariage et non les fils, amis du marié et de la famille, dont nous utilisons les mémoires. François Guélat était donc un familier de la famille Kuschnick et, dans un second passage de ses souvenirs, il signale «le départ d'Antoine, Kusnick, qui allait rejoindre son frère officier en Autriche.»

Après avoir développé l'état de la situation qu'Antoine laisse à Porrentruy, nous reviendrons sur sa carrière de hussard autrichien.

De par sa date de naissance, Antoine appartient à la classe 1809 et les archives de la conscription dans l'arrondissement de Porrentruy pour les années 1806-1809 nous livrent la suite de l'histoire[116]. Lorsque la conscription, au sens premier du terme, a lieu, en 1808, il n'est pas là (et pour cause) pour tirer le numéro fatidique qui déterminera sa place dans le tableau où il sera conscrit, c'est-à-dire inscrit avec les autres de sa classe. C'est dans ce cas le maire de la commune qui effectue le tirage au sort à sa place et le numéro 30 lui est ainsi attribué. C'est aussi ce même maire de Porrentruy qui lui intime l'ordre ainsi qu'à quelques autres de se présenter à la sous-préfecture le 5 avril 1808 pour partir le lendemain pour Colmar où ils doivent être le 8. Cette convocation datée du 26 mars 1808 est contresignée par les convoqués à titre d'accusé de réception. La signature de «veuve Kuschnick mère» ne fait que confirmer ce que nous savons déjà: Antoine a quitté Porrentruy. La classe 1809 n'est pas épargnée puisque même les conscrits de réserve sont appelés, au moins en partie; 15225 d'entre eux sont mis en activité par un décret impérial donné au palais de Saint-Cloud le 1er avril 1808. Le

département du Haut-Rhin doit en fournir 143. Porrentruy est donc concernée par la levée du contingent d'active et d'une partie de celui de réserve. De toute façon, Antoine est porté sur l'état des conscrits de la classe 1809 désignés pour l'armée active, avec la mention laconique «manque Kusnick». L'état de situation de la levée au 15 avril 1808 conclut: «Kuznik [...]: n'a pas paru à l'appel, il sera dénoncé comme réfractaire.»

La brigade de gendarmerie de Porrentruy rend compte le 29 avril 1808 qu'elle recherche les réfractaires qui ne se sont pas présentés à Colmar le 8 avril. Antoine n'était donc pas le seul. Le procès-verbal indique qu'il est «au service d'Autriche». Les recherches de la maréchaussée ayant été vaines, il est donc officiellement dénoncé comme réfractaire par courrier du préfet du Haut-Rhin au sous-préfet de Porrentruy le 4 mai 1808. Il en sera ainsi dans tous les courriers et états ultérieurs. Il apparaît donc désormais dans les archives des déserteurs et réfractaires de l'arrondissement de Porrentruy de l'an IX à 1813 [117] et y rejoint son frère Jean Baptiste qui, rappelons-nous, y a fait une courte apparition en l'an XII. L'état pour la classe 1809 contenu dans ce dossier nous apprend qu'il est «officier en Autriche» et qu'il a été jugé le 7 juin 1808 et condamné à une amende de 1000 F. Sa mention dans «l'état des conscrits réfractaires [de l'arrondissement de Porrentruy] et de leurs père et mère civilement responsables reconnus insolvables» du 15 février 1810 nous renseigne sur le paiement de cette amende. Comme le rappelle le préfet en 1811, il a ordonné contre eux des poursuites et le placement de garnisaires. Le document, postérieur au 4 mai, indique en outre qu'Antoine est «au service d'Autriche d'où son père était originaire» avec la mention «voyez la lettre du sous-préfet du 14 may 1811» dont nous reparlerons dans quelques lignes.

Le résultat des garnisaires n'est pas probant puisqu'Antoine et ses parents se trouvent sur l'état dressé en 1811 (vraisemblablement le 2 juillet, en tout cas après le 18 février) [118] sur l'ordre du sous-préfet par intérim et dont le début de l'intitulé est suffisamment éloquent: «Liste des conscrits réfractaires ou déserteurs de l'arrondissement de Porrentruy, contre lesquels les poursuites par voie de garnisaires ont été infructueuses...» Sur cet état, il est indiqué, à tort nous le verrons, «officier au 12 régiment d'hussards [sic] au service d'Autriche».

L'état précité du 2 juillet 1811 est le dernier à mentionner Antoine dans la liste des réfractaires. Il est de notoriété publique qu'il ne rentrera pas pour être incorporé dans l'armée française puisqu'il sert depuis plusieurs années comme officier dans l'armée autrichienne. Dans la même liasse que l'état, un certificat du maire de Porrentruy daté du 28 février 1810 atteste qu'Antoine «ne possède aucun bien fonds ni mobilier, qu'il n'a rien hérité de son père et qu'il n'a rien à hériter de sa mère qui est entretenue par ses enfants.» En effet, son père est décédé à Cressier le

14 février 1804 dans la principauté de Neuchâtel. La liste des dettes laissées par le musicien défunt, dressée à Neuchâtel le 23 juin 1804 [119], témoigne d'un train de vie modeste. Le total n'atteint pas 303 livres, solde de la location de son appartement compris. Un créancier (95 livres) se payant même en nature: «pour solde il a pris toute la musique du défunt.»

La mère décède à Porrentruy le 2 novembre 1810; veuve et sans revenu, son insolvabilité était notoire. Les poursuites ordonnées par le préfet avaient donc peu de chance d'aboutir.

Les raisons de l'abandon des poursuites et de la disparition des listes de réfractaires sont donc patentes. On pourrait en ajouter une, plus prosaïque mais certainement très efficace, qui est donnée en filigrane par cet état du 2 juillet. On y lit en effet que *les parents des conscrits dénommés ci-dessus étant insolvables, la contrainte a pesé pendant plus d'un mois sur les plus imposés des communes*. Il est indubitable que ces derniers ont dû contribuer aussi à l'apurement des listes…

Pour se débarrasser du problème du réfractaire Kuschnick, le maire de Porrentruy écrit au sous-préfet le 7 mai 1811. C'est ce courrier qui est transmis par le sous-préfet au préfet le 14 mai 1811 et cité par ce dernier. On y apprend qu'Antoine *est fils d'un étranger d'Olmütz en Moravie qui n'a jamais été français […] il est parti d'ici en 1792 un an avant la réunion de ce pays à la France, il s'est rendu en Suisse où il est mort après y avoir constamment résidé; le domicile de son fils comme mineur était donc chez son père*… Il faut maintenant faire passer le fait qu'Antoine est né à Porrentruy, y a toujours vécu avec sa mère, est présent sur tous les recensements certifiés par le maire et a trois frères citoyens français qui servent ou ont servi dans l'armée française. Le magistrat continue donc sa phrase: …*quoique le fils fut à Porrentruy pour son éducation. Et ce fils ne pouvait réclamer la qualité de Français que dans l'année qui suivra (sic) l'année de sa majorité suivant l'article 9 du code Napoléon*. Bref, celui-là n'a pas manifesté son désir d'être Français; c'est dommage car c'est sans doute un des rares à qui on l'aurait demandé! Pour bien enfoncer le clou, le maire précise que, de toute manière, on ne pourra le récupérer: *ce fils est parti d'ici le 18 mai 1807 pour se rendre chez son parent en Allemagne et il est présentement lieutenant dans un régiment au service de S. M. l'Empereur d'Allemagne d'où il serait impossible à cette commune de le retirer.* Suivent quelques mots sur son frère, ancien militaire, pensionné [Louis], et sa sœur, mariée à un héros de la guerre d'Espagne [Nicolas Thouvenin], seuls parents subsistant à Porrentruy et humiliés par cette situation qui n'a pas lieu d'être. La messe est dite: Antoine disparaît des archives administratives, il n'est plus un réfractaire.

Kuhn, Guélat et les différents états sont dans le vrai, Antoine passe au service d'Autriche et devient cadet, c'est-à-dire élève officier, dans le 10e

régiment de hussards autrichiens qui porte le nom de Stipsicz. Son dossier aux Archives de la Guerre de l'Etat autrichien permet, une fois n'est pas coutume, de suivre intégralement sa carrière jusqu'à sa mort. Suivi simplifié il est vrai par le fait qu'il a constamment servi dans le même corps. Une synthèse est fournie par le *Grundbuchsblatt des Husarenregiments Nr. 10 1820-1840* [120]. Il s'est engagé comme *Privat Cadet* au «Stipsics Huszaren Regimt N°10» le 1er août 1807. *Corporal* le 16 février 1809, *Unterlieutenant* le 16 mai de la même année, il est *Oberlieutenant* le 1er juillet 1813 puis *Second Rittmeister* (capitaine de cavalerie) le 1er avril 1821. Ce document nous apprend qu'il se fait appeler «Carl Chevalier Kuschnick de Kuschnikow» (sic). Exit Antoine! *La Musterliste des Husarenregiments Nr. 10 des Jahres 1811* [121] précise que le lieutenant «Carl von Kuschnick» a fait la campagne de 1809. Entre autres champs de bataille de cette campagne, on trouve ce régiment de la brigade Fröhlich à Essling (Aspern pour les Autrichiens) en mai 1809 (division Klenau, 4e colonne, IVe corps de Rosenberg) et à Wagram en juillet 1809 (avant-garde). Il est peu vraisemblable qu'un de ses frères se trouvât «en face» à cette époque. La *Conduiteliste des Husarenregiments Nr. 10 für das Jahr 1826* [122] détaille sa notation et ses aptitudes. Peut-être y trouverait-on pourquoi l'officier «von» Kuschnick est toujours capitaine de deuxième classe lors de sa mort, en service, après dix-neuf ans de carrière. Mais environné, au moins dans ce registre, de «Fürst» et de «von» peut-être moins virtuels, l'explication en est peut-être plus prosaïque… Antoine finira donc sa carrière comme commandant en second d'un escadron de cavalerie [123].

Antoine, qui n'avait apparemment pas envisagé de servir dans l'armée française, n'a pas de chance. La campagne de 1809, suscitée par la cinquième coalition, se termine mal pour l'armée autrichienne qui est finalement défaite à Wagram par Napoléon. Le traité de Schönbrunn, le 14 octobre 1809, met fin à la guerre et l'Autriche devient l'alliée de la France, officiellement du moins, jusqu'en août 1813 [124]. Le voilà donc contraint, en théorie, de combattre au profit, sinon aux côtés, des troupes qu'il avait voulu combattre. 1810 et 1811 s'écoulent; le traité de Paris du 14 mars 1812 impose à l'Autriche de fournir un contingent de 34000 hommes sous les ordres du prince Charles Schwartzenberg afin de participer à la campagne de Russie. Le régiment d'Antoine n'est cependant pas «de la fête» et, parmi les régiments de hussards, seuls les 1er, 4e, 6e et 8e y participent [125] sans d'ailleurs grand enthousiasme. Le général en chef autrichien signe un armistice avec les Russes le 9 janvier 1813 et ramène son corps en bon ordre. C'est la fin réelle de l'alliance austro-française bien que l'Autriche n'entre en guerre contre la France que le 11 août 1813. Antoine n'est donc pas allé en Russie mais ses états de service mentionnent qu'il a fait les campagnes de 1814 et 1815, outre celle de 1809 déjà évoquée. La participation de son régiment à ces campagnes de

la 6e coalition (campagne de Saxe en 1813, de France en 1814) puis de la 7e (et dernière) en 1815 et à l'occupation de la France n'a pas été approfondie, le corps tenant ensuite garnison de 1815 à 1818 à Ensisheim (Bas-Rhin). Coïncidence ou non, notons que le 18 janvier 1814, à Porrentruy, son frère Louis prénomme son dernier né Charles Antoine, comme l'ancien proscrit; une page est bien tournée…

La Restauration ne le ramène ni à Porrentruy ni en France; *Oberlieutenant* lorsque la paix définitive est signée, il continue sa carrière au 10e hussards autrichien. Il meurt à trente-sept ans le 11 octobre 1826 à «Göllnitz im Zipser Comitat», ville de l'empire d'Autriche, au pied sud des Tatras, aujourd'hui Gelnica, à l'est de la Slovaquie, et y est enterré le 15[126]. Ses états de service précisent qu'il est *Second Rittmeister* depuis cinq ans et sept mois, qu'il a alors dix-neuf ans et trois mois de service et qu'il est célibataire. Nous ne lui connaissons pas de descendance.

Conclusion

Les cinq frères Kuschnick illustrent le comportement des jeunes gens de Porrentruy et de l'ancienne principauté épiscopale de Bâle face au service militaire dans l'armée française. Ces comportements sont aussi ceux rencontrés dans l'étendue de la France et des territoires annexés. Pendant vingt et un ans, de l'annexion de la principauté à l'occupation (la libération diront certains) par les coalisés, les populations de ces territoires furent soumises aux obligations militaires imposées par leur nouveau statut de citoyens français.

L'aîné et le cadet des frères, le premier et le cinquième, y échappèrent en émigrant, l'un en 1792, l'autre en 1807. Ce dernier ne fuyait pas tant la carrière des armes que l'armée française elle-même puisqu'il prit du service dans la cavalerie autrichienne. L'émigration est sans doute plus courante pour les roturiers dans les territoires annexés qu'en France, dans sa définition géographique de 1789, où, hormis les prêtres, elle est plutôt caractéristique de la noblesse. Nonobstant son engagement dans une armée ennemie, le cadet est en France un réfractaire et la procédure engagée contre lui et ses parents est typique du traitement de ce refus de servir sous l'Empire, comme d'ailleurs est typique l'attitude du magistrat et des notables pour se débarrasser du problème.

Les trois autres frères servent à des titres divers sous l'uniforme français. Le volontariat dans les bataillons nationaux au début des années 1790 est illustré par Louis. Réengagé dans la ligne puis dans la garde nationale, pressenti pour une compagnie de vétérans, il est l'exemple du militaire retraité, sans doute un peu nostalgique, dont le combat se limite désormais à l'obtention et à la pérennité de sa pension militaire.

L'administration étant plus redoutable qu'un régiment de hussards autrichiens…

Bien qu'engagé volontaire sous le Consulat, le suivant, Jean Baptiste, donne l'occasion de traiter de la désertion. Condamné par un conseil de guerre, il est amnistié et rejoint les rangs. Dès lors, mi-militaire, mi-musicien, il est un exemple du gagiste dans l'armée française sous l'Empire. Il est aussi parmi les rares à avoir servi l'Empereur si longtemps et à retrouver du service après 1815.

Quant à Léopold, quatrième des cinq frères, lui aussi engagé volontaire ayant devancé l'appel, il sert pendant les grandes heures de l'Empire. Au service comme musicien, il complète l'approche de cette fonction commencée avec son frère Jean Baptiste mais, contrairement à lui, n'a pas connu, sous l'uniforme s'entend, les dernières années dramatiques de l'épopée napoléonienne.

Ainsi, la fratrie Kuschnick permet d'évoquer tour à tour les émigrés, les volontaires des bataillons nationaux, les réquisitionnés, les engagés, les conscrits, les déserteurs et les réfractaires. Ajoutons à cela les vétérans, la garde nationale et les pensionnés militaires, sans oublier le service à l'étranger. De 1792 à 1822, ils ont servi dans quinze régiments et unités, tant infanterie que cavalerie et, c'est une certitude, la liste n'est pas exhaustive. Néanmoins, de la Révolution à la Restauration, leurs comportements face aux obligations militaires des citoyens français sont très différents et loin d'être linéaires. Si l'histoire oblige à définir des tendances générales, cette étude microhistorique montre, s'il en était encore besoin, que des différences notables, en fonction de l'individu et de l'instant, peuvent exister. Ces cinq frères, qui ont reçu une éducation sans doute similaire au sein d'une famille relativement stable pour l'époque, en sont un exemple concret.

Remerciements

L'auteur tient à remercier pour leur aide et leur disponibilité MM. Rebetez et Bregnard (Archives de l'ancien Evêché de Bâle) et M. Noirjean (Archives cantonales jurassiennes). Nous remercions également M. Malhache, généalogiste professionnel qui a bien voulu effectuer pour nous les recherches au Service historique de la défense (Vincennes).

Philippe Hivart est maître de conférences (hdr) à l'Université d'Artois (France).

NOTES

[1] André Bandelier, «Bâle (évêché)», chap. 3: Période Française (1792-1815), dans *Dictionnaire historique de la Suisse*. Hauterive, 2002, pp. 764-766.

[2] Marcel Bosshard et al.: *Histoire des troupes jurassiennes*. Moutier, 1977, p. 54.

[3] Alain Pigeard: *La conscription au temps de Napoléon (1798-1814)*. Paris, 2003, pp. 260-268.

[4] Théophile Rémy Frêne: *Journal de ma vie*. Porrentruy-Bienne, 1994, § 2619 et ss.

[5] Service historique de la défense, département de l'Armée de terre (SHD/DAT, Vincennes), 5Yc 21.

[6] Office de la Culture, Archives cantonales jurassiennes (Porrentruy), Etat civil de Porrentruy, répertoire 1699-1875, microfilm bobine 8.

[7] Archives de l'ancien Evêché de Bâle (A.A.E.B., Porrentruy), B 214a/23 et 24.

[8] SHD/DAT/Xg 37.

[9] Théophile Rémy Frêne: op. cit., § 1673.

[10] A.A.E.B., B 137/8.

[11] *Idem*, MT 939.

[12] *Idem*, MT 942.

[13] *Idem*, FK 79.

[14] *Idem*, MT 370.

[15] Archives de la Bourgeoisie de Porrentruy (A.B.P., Porrentruy), Révolution et Empire, 83.

[16] A.A.E.B., MT 942.

[17] François Guélat: *Souvenirs militaires (1809-1811)*, publiés par C. Folletête. Porrentruy, 1899, p. 40.

[18] Archives départementales des Ardennes, 5Mi15R11. La date exacte, qui a facilité notre recherche, nous a été aimablement communiquée par M. Christian Orpel (France) et l'acte par Mme Isabelle Pintard de l'association Le Fil d'Ariane.

[19] A.B.P., Révolution et Empire, 83.

[20] *Journal du père Voisard, 1762-1793* (bibliogr. Amweg N° 2730), p. 46.

[21] A.A.E.B., MT 209.

[22] *Idem*, MT 942.

[23] *Idem*, MT 1057.

[24] Eugène Déprez: *Les volontaires nationaux (1791-1793)*. Paris, 1908, rééd. Genève, 1977, pp. 423-424.

[25] A.A.E.B., MT 211.

[26] SHD/DAT/16Yc120.

[27] *Idem*, 16Yc447, p. 125.

[28] Eugène Déprez: op. cit, pp. 473-474.

[29] Germain-Fidèle Chèvre: Notice historique sur le château de Saint-Ursanne. *Actes* de la Société jurassienne d'Emulation, 1884, pp. 13-32.

[30] SHD/DAT/17Yc86, p. 242.

[31] A.A.E.B., MT 249, 251, 252.

[32] A.B.P., Révolution et Empire, 47.

[33] A.A.E.B., MT 92.

[34] *Idem*, MT 198.

[35] *Idem*, MT 330.

[36] SHD/DAT/18Yc219, p. 528.

[37] A.A.E.B., MT 249.

[38] Qui écrit le 24 ventôse an VIII (15 mars 1800) au ministre de la guerre qu'«il avoit déjà été mis sous les yeux de [son] prédécesseur les pièces nécessaires pour constater son choix à la pension.»

[39] A.A.E.B., AP 9/46.

[40] *Idem*, AP 9/47.

[41] *Idem*, MT 369b.

[42] *Idem*, MT 370.

[43] Nous remercions Mme Murielle Delaruelle (de Bruxelles) pour l'analyse de l'acte de baptême et Madame Suzy Hallaux pour le fichier des Pater de Mélin. Cette localité forme maintenant la commune de Jodoigne avec laquelle elle a fusionné en 1977 (arrondissement de Nivelles, province du Brabant wallon, Belgique). De nombreux documents bruntrutains, tels le recensement de l'an XII et même son acte de décès, ce dernier survenu à Porrentruy le 18 avril 1853, donnent la naissance de Catherine Barbe le 24 octobre 1778.

[44] A.B.P., période bernoise, VIII. Police municipale, registre des bourgeois de Porrentruy, p. 180.

[45] Philippe Boulanger, Stéphane Calvet: Histoire d'un Charentais soldat de l'an II. *Carnet de route du sergent Leberton*. Société archéologique et historique de la Charente, Angoulême, 2000.

[46] Nous remercions pour leur aide et leurs recherches MM. Jean-Pierre Vandeput (Louvain, Mélin et nombreuses communes du Brabant wallon), Christian Vanderborgtht (Mariages Français Bruxelles 1795-1800) et Luc Grégoire (Louvain 1796-1812).

[47] A.A.E.B., notaires Porrentruy, Mi 661-665.

[48] A.B.P., période bernoise, IV. affaires militaires, 13.

[49] Marcel Bosshard et al.: op. cit., p. 56.

[50] A.A.E.B., AP 8/37 et 40.

[51] A.B.P., période bernoise, VIII. police municipale, 10.

[52] *Idem*, Révolution et Empire, 67.

[53] A.A.E.B., AP 9/39.

[54] A.B.P., période bernoise, III. correspondance reçue en général, N° 1, 1793-1821.

[55] Xavier Elsaesser: *Histoire de mon temps*. Bibliothèque Jurassienne. Delémont, 1961, pp. 42-43.

[56] A.A.E.B., FK 122.

[57] François Joseph Guélat: *Mémoires d'un bourgeois de Porrentruy*, 2e partie: 1813-1824. Delémont, 1923.

[58] A.B.P., période bernoise, IV. affaires militaires, 3.

[59] *Idem*, III. correspondance expédiée, minutier N° 3, 1816-1822.

[60] Archives cantonales jurassiennes, registre des concessions et patentes, Porrentruy, 1818-1833.

[61] *Idem*, registre de concessions, Porrentruy, vol. 1.

[62] *Idem*, état civil de Porrentruy, microfilm bobine 7.

[63] Nous devons cette information à M. Michel Vanwelkenhuysen (Bruxelles).

[64] A.A.E.B., MT 218 et A.B.P., Révolution et Empire, 84.

[65] Alain Pigeard: op. cit., p. 73.

[66] André Bandelier: *L'Evêché de Bâle et le Pays de Montbéliard à l'époque napoléonienne. Porrentruy sous-préfecture du Haut-Rhin, un arrondissement communal sous le Consulat et l'Empire 1800-1814*. Neuchâtel, 1980, p. 119-122.

[67] A.A.E.B., MT 231.

[68] SHD/DAT/18Yc250.

[69] Archives départementales du Bas-Rhin (A.D.B.-R., Strasbourg), 5Mi462/31. Nous devons cet acte à la gentillesse de Mme Véronique Stoffel de l'association le Fil d'Ariane.

[70] SHD/DAT/22Yc126.

[71] *Idem*, 18Yc220, p. 785.

[72] A.B.P., Révolution et Empire, 47.

[73] SHD/DAT/24Yc430.

[74] *Idem*, Xc254 et 255.

[75] Archives cantonales jurassiennes, registres paroissiaux de Porrentruy, bobine N° 4.

[76] A.D.B.-R., 5Mi462/45. Nous devons aussi cet acte à la gentillesse de Mme Véronique Stoffel de l'association le Fil d'Ariane.

[77] Alain Pigeard: Les musiques d'infanterie sous l'Empire. *Tradition Magazine* N° 123, 1997, pp. 5-10.

[78] Rigo: La tête de colonne du 15e léger. *Tradition Magazine* N° 172, 2001, pp. 11-17.

[79] Claude Faye (sous la direction de): 1805, de Saint-Cloud à Boulogne, de Trafalgar à Austerlitz. Boulogne-sur-Mer, 2005, p. 156.

[80] Jacques Chochois, Michel Poultier: *Il y a 200 ans… Napoléon, le Camp de Boulogne et la Légion d'Honneur*. Boulogne-sur-Mer, 2004, p. 456.

[81] Jacques Garnier: *Austerlitz 2 décembre 1805*. Paris, 2005, pp. 223-228, 279-293, 331-339, 389.

[82] SHD/DAT/2Ye

[83] A.D.B.-R., 5Mi482/279.

[84] *Idem*, 5Mi482/292.

[85] *Idem*, 5Mi482/358.

[86] C. Geyer: *Census 1836 (recensement de la ville de Strasbourg de 1836),* CD-Rom, 2004.

[87] Archives nationales (Paris), BB/11/Dossier 5735B6.

[88] Archives départementales de Meurthe-et-Moselle (Nancy), 5Mi394/R215. Cet acte nous a été aimablement communiqué par M. Jacques Delevoy de l'association le Fil d'Ariane.

[89] Société d'Histoire C.O.D.A.M.: *Cahier des optants des départements d'Alsace et de Moselle*, N° 2, juillet 2002, p. 83.

[90] A.A.E.B., AP 9/10.

[91] Alain Pigeard: op. cit., p. 72 et 251.

[92] SHD/DAT/24Yc343.

[93] Achille Aubier: *Un régiment de cavalerie légère de 1793 à 1815 [le 20e chasseurs à cheval]*. Berger-Levrault, Paris-Nancy, 1888, pp. 110-119.

[94] A.A.E.B., AP 9/21.

[95] Maurice Bottet: *Napoléon aux Camps de Boulogne*. La côte de fer et les flottilles. Paris [sd].

[96] Alain Pigeard: *L'armée de Napoléon*. Paris, 2000, p. 117.

[97] Archives communales de Boulogne-sur-Mer (A.C.B./M.), registre des naissances de l'an XIII, acte 338.

[98] Archives départementales du Pas-de-Calais (A.D.P.C., Arras), 5Mi160R15.

[99] A.C.B./M., registre des mariages de l'année 1807.

[100] A.B.P., période bernoise, VIII. Police municipale, 20.

[101] A.D.P.C., 9J5G763.

[102] SHD/DAT/23Yc61-63.

[103] *Idem*, 21Yc725.